

5153/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 janvier 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 janvier 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. **Nomination** de M^{me} Lone HENRIKSEN, membre pour le Danemark, en remplacement de M^{me} Rikke Maria HARHOFF, démissionnaire

E 10850

Bruxelles, le 11 janvier 2016

5153/16

SOC 9
EMPL 9

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil
au: Comité des représentants permanents/Conseil

n° doc. préc.: 12660/15 SOC 557 EMPL 367

Objet: Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration
des conditions de vie et de travail
Nomination de M^{me} Lone HENRIKSEN, membre pour le Danemark,
en remplacement de M^{me} Rikke Maria HARHOFF, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Rikke Maria HARHOFF, membre du conseil de direction de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (Danemark).
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement danois a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2016:

Ms Lone HENRIKSEN
Head of Division
Ministry of Employment
Ved Stranden 8
DK-1061 COPENHAGEN K
Tel: + 45 72205110
E-mail: lhe@bm.dk

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer que le Conseil:
- a) adopte, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
 - b) décide de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre du
conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 2 décembre 2013² et du 8 juillet 2014³, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2016.
- (2) Un siège de membre du conseil de direction de la Fondation précitée, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Rikke Maria HARHOFF.

¹ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 358 du 7.12.2013, p. 5.

³ JO L 209 du 16.7.2014, p. 54.

(3) Le gouvernement danois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M^{me} Lone HENRIKSEN est nommée membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M^{me} Rikke Maria HARHOFF, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2016.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil
Le président